



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NIÈVRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°58-2018-006

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2018

# Sommaire

## Préfecture de la Nièvre

58-2018-01-26-001 - AP subdélégation de signature (3 pages)	Page 3
58-2018-01-26-002 - AP subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur (3 pages)	Page 7

Préfecture de la Nièvre

58-2018-01-26-001

AP subdélégation de signature



PRÉFET DE LA NIÈVRE

**ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS  
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**



**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES**



Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Joël MATHURIN en qualité de Préfet de la Nièvre ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 29 avril 2016 portant nomination de M. Bernard CROGUENEC en qualité de directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 13 septembre 2017 portant nomination de M. Sylvain ROUSSET en qualité de directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre à compter du 15 octobre 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°58-2018-01-23-002 du 23 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Bernard CROGUENEC, directeur départemental des territoires, et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

**- ARRÊTE -**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est conférée à Monsieur Sylvain ROUSSET, directeur adjoint, pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions et des domaines d'activités mentionnés dans l'arrêté du 23 janvier 2018 visé ci-dessus.

## **ARTICLE 2 :**

Pour toutes décisions et tous documents relevant des domaines d'activité dont ils ont la charge et pour ceux dont ils seraient amenés à assurer l'intérim ou la suppléance, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les décisions énumérées sur l'annexe I de l'arrêté du 23 janvier 2018 visé ci-dessus, à :

- Mme Christine LE METAYER, secrétaire générale, et Mme Sylvie POPINEAU son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. Samuel GUILLOU, chef du service de l'aménagement du territoire et de l'habitat, et Mme Marie-Hélène CASTAGNE son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- Mme Mauricette GAYET, cheffe du bureau application du droit des sols, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018 visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- M. Matthieu MENOUE, chef du service sécurité et prévention des risques, et M. Richard WOZNIAK son adjoint pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. Vincent POLNY, chef du bureau sécurité routière et réglementation de la circulation pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018 visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- M. Florent MITAULT, chef du service eau, forêt et biodiversité, et Mme Odile BERTHELOT son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- Mme Christine GAZET, cheffe du bureau milieux aquatiques, Mme Magali JOVER, cheffe du bureau forêt-chasse-biodiversité et M. Xavier PETIT, chef du bureau de la protection de la ressource en eau, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018 visé ci-dessus relevant de leurs attributions respectives,
- Mme Johanna DONVEZ, cheffe du service économie agricole, et Mme Céline GAY-MITAULT son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. Florent MITAULT, chef de la Mission d'Animation et d'Accompagnement des Territoires par intérim, et M. Jean-Michel MADELAIN, adjoint au chef de la Mission d'Animation et d'Accompagnement des Territoires pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. Laurent LEBON, responsable des agences territoriales par intérim pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018 visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- M. Axel THIEULIN chef de l'agence territoriale de Nevers et Mme Frédérique DEGAS, cheffe du pôle instruction du droit des sols, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018 visé ci-dessus relevant de leurs attributions respectives,

- M. Jean-André KRYS, chef de l'agence territoriale de Château-Chinon, et Mme Christelle GUILLON son adjointe, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- Mmes Agnès BERTIN, Isabelle SEGUIN et Caroline CHAMBON, instructrices, pour les consultations prévues en annexe I – Titre VI – 3.2 de l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018 visé ci-dessus,
- M. Sébastien LAVIGNE, chef de l'agence territoriale de Clamecy pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018 visé ci-dessus relevant de ses attributions.

**ARTICLE 3 :**

Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

**ARTICLE 4 :**

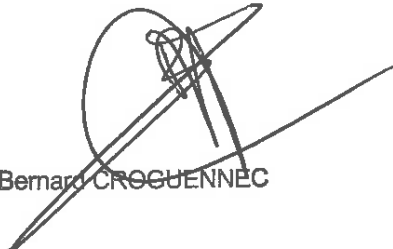
Cet arrêté entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication.

**ARTICLE 5 :**

Le directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers le 26 JAN. 2018

Le Directeur départemental

  
Bernard CROGUENNEC

Préfecture de la Nièvre

58-2018-01-26-002

AP subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA NIÈVRE

**ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS  
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

<><><>

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES**

<><><>

Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Joël MATHURIN en qualité de Préfet de la Nièvre ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 29 avril 2016 portant nomination de M. Bernard CROGUENEC en qualité de directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 13 septembre 2017 portant nomination de M. Sylvain ROUSSET en qualité de directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre à compter du 15 octobre 2017 ;

Vu les articles 4, 7 et 9 de l'arrêté préfectoral n° 58-2018-01-23-002 du 23 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Bernard CROGUENEC pour l'exercice des attributions d'ordonnateur secondaire et du représentant du pouvoir adjudicateur, et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

**- ARRÊTE -**

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est conférée à Monsieur Sylvain ROUSSET, directeur adjoint, pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions d'ordonnateur secondaire et du représentant du pouvoir adjudicateur, telles que mentionnées dans l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018 visé ci-dessus.



**ARTICLE 2** : Pour toutes décisions et tous documents relevant des domaines d'activité dont ils ont la charge et pour ceux dont ils seraient amenés à assurer l'intérim ou la suppléance, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions à l'effet de signer les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature, à :

- Mme Christine LE METAYER, secrétaire générale et son adjointe Mme Sylvie POPINEAU, et Mme Amélie DUCROT, cheffe du bureau de la gestion financière,
- M. Samuel GUILLOU, chef du service de l'aménagement du territoire et de l'habitat et son adjointe, Mme Marie-Hélène CASTAGNE,
- M. Florent MITAULT, chef du service eau, forêt et biodiversité et son adjointe Mme Odile BERTHELOT,
- M. Matthieu MENOUE, chef du service sécurité et prévention des risques et son adjoint M. Richard WOZNIAK,
- Mme Johanna DONVEZ, cheffe du service économie agricole et son adjointe Mme Céline GAY-MITAULT,
- M. Florent MITAULT, chef de la Mission d'Animation et d'Accompagnement des Territoires par intérim et M. Jean-Michel MADELAIN, adjoint au chef de la Mission d'Animation et d'Accompagnement des Territoires,
- M. Laurent LEBON, responsable des agences territoriales par intérim,
- M. Axel THIEULIN, chef de l'agence territoriale de Nevers,
- M. Jean-André KRYS, chef de l'agence territoriale de Château-Chinon,
- M. Sébastien LAVIGNE, chef de l'agence territoriale de Clamecy.

**ARTICLE 3** : S'agissant des marchés passés suivant la procédure adaptée, subdélégation est donnée aux agents dont la liste figure en annexe I.

Le montant total des achats par les agents ainsi désignés doit être cumulé pour l'appréciation des seuils en vigueur.


**ARTICLE 4** : Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

**ARTICLE 5** : Cet arrêté entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication.

**ARTICLE 6** : Le directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à NEVERS, le 26 JAN. 2018

Le Directeur départemental



Bernard CROGUENEC

## ANNEXE I

Unités	Agents	Montant € HT Tous types de marché
Direction des Agences	Laurent LEBON	3 000
	Jean-André KRYS	3 000
	Sébastien LAVIGNE	3 000
	Axel THIEULIN	3 000
Mission Animation et Accompagnement des Territoires (MAAT)	<b>Florent MITAULT</b>	<b>50 000</b>
	Jean-Michel MADELAIN	3 000
Secrétariat général (SG)	<b>Christine LE METAYER</b>	<b>50 000</b>
	Sylvie POPINEAU	3 000
	Amélie DUCROT	3 000
	Christelle OUZET	3 000
Service Aménagement du Territoire et Habitat (SATH)	<b>Samuel GUILLOU</b>	<b>50 000</b>
	Marie-Hélène CASTAGNE	3 000
	Francis CLUZEL	3 000
	Romain LESAGE	3 000
	Maël BUCHER DE CHAUVIGNE	3 000
Service de la Sécurité et de la Prévention des Risques (SSPR)	<b>Matthieu MENO</b>	<b>50 000</b>
	Richard WOZNIAK	3 000
	Vincent POLNY	3 000
	Dominique LANCHEC	3 000
	Mathieu BOTTERO	3 000
	Fabrice THIERY DE REMBAU	3 000
	Elsa ALEXANDRE	3 000
Service de l'Économie Agricole (SEA)	<b>Johanna DONVEZ</b>	<b>50 000</b>
	Céline GAY-MITAUULT	3000
Service Eau, Forêt et Biodiversité (SEFB)	<b>Florent MITAULT</b>	<b>50 000</b>
	Odile BERTHELOT	3 000
	Christine GAZET	3 000
	Magali JOVER	3 000
	Xavier PETIT	3 000